Dans son entrevue avec M. Carnot, M. Dupuy-Méréville a rendu compte du développement des affaires concernant le ministère de l'intérieur.

Personne jusqu'à présent n'a reçu la mission de former le cabinet.

On croit que M. Carnot fera appeler demain M. Fallières ou peut-être M. Spuller.

Agence Havas.

CHAMBRE

Séance du 28 novembre 1893

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Casimir-Périer. Il y a à peine un tiers des députés dans la salle.

On lire un fort les noms des membre de la délégation qui assistaient dimanche aux obsèques de M. de Freycinet.

Le sort désigne entre autres M. l'abbé Lemire et M. Pastoul (Groupe).

La Chambre valide ensuite l'élection de M. Christophle (1re, Dordogne), Bourgain (Vouziers), et Thorvoyer (le Rodez).

Après autre rapport sur les vérifications de pouvoirs d'abord déposé, la séance est levée à trois heures et demie.

La Chambre fixe sa prochaine séance à jeudi, trois heures.

Au Sénat

Les règlements d'atelier

La commission des règlements d'atelier s'est réunie sous la présidence de M. Forest pour examiner le contre-projet de M. Maxime Lecomte. Ce projet a été adopté, sauf quelques modifications de rédaction.

Voici le texte définitivement arrêté :

« Article 1er. — Les salaires des ouvriers doivent être payés au moins deux fois par mois, à seize jours au plus d'intervalle, à moins de conventions contraires.

» Art. 2. — Les prélèvements ne peuvent être faits que dans l'usine ou dans l'un des ses bureaux.

» Art. 3. — Dans le cas où un règlement d'atelier déposé depuis un mois au moins au secrétariat du conseil des prud'hommes ou, à défaut, au greffe de la justice de paix et affiché dans les ateliers, prévoirait des retenues de salaires sous le nom d'amendes, soit sous une autre dénomination, ces retenues pourront avoir lieu, mais le montant encouru par une même journée ne pourra excéder le quart du montant du salaire de cette journée.

» La réduction de salaire pour malfaçon ou pour avaries causées par l'ouvrier à la réparation d'un préjudice causé aux patrons ne tombe pas sous l'application des articles 3 et 4.

» Art. 4. — Le produit des retenues visées dans le précédent article ne pourra être employé que directement dans l'intérêt des ouvriers, notamment pour augmenter des caisses de secours et de prévoyance au profit des ouvriers de l'atelier ou en gratifications. »

M. Maxime Lecomte a été nommé rapporteur.

L'exercice de la pharmacie

La commission relative à l'exercice de la pharmacie s'entendu une délégation de l'Association générale des pharmaciens de France.

Ceux-ci présentent des observations, notamment sur les deux articles 11 et 17 ; le premier établit une délimitation entre l'exercice de la profession médicale et de la profession pharmaceutique ; le second concerne le droit de vente des médicaments au public par les pharmaciens des hôpitaux assistés d'un pharmacien gérant.

A la Préfecture de police

Paris, 28 novembre.

Sous ce titre sensationnel : *Gros potin à la Préfecture de police*, quelques journaux du matin annonçaient que M. Lépine venait de démontrer qu'un de ses subordonnés recevait une mensualité de huit cents francs que l'Assistance publique prélèverait en se faisant sur le droit des pauvres.

A la préfecture de police nous nous sommes adressés à M. Lépine, qui très surpris nous a fait la déclaration suivante :

Aucun employé à la Préfecture n'est chargé du maniement des fonds que prélève l'assistance publique.

Le droit des pauvres est directement perçu par elle, et je ne vois pas comment un employé des services de la Préfecture pourrait en prélever un centime. Je vous affirme que je n'ai aucune enquête à diriger à ce sujet et que c'est seulement par les journaux que j'ai connu cette affaire.

A l'Assistance publique, on se montre tout aussi surpris.

UN SCANDALE dans le grand monde

Notre confrère *Le Journal* publiait ce matin l'information suivante :

Un personnage d'une autre taille qu'il nous est difficile d'y laisser — et qui d'ailleurs aura peut-être, sous peu, plus de retentissement — a été découvert, hier, à Paris.

Bornons-nous simplement à dire qu'une personnalité très connue, ayant un nom réputé et possédant une fortune considérable, dans une grande administration, se trouverait compromise dans l'affaire.

Trois arrestations, — celles de trois hommes — ont été faites par la Sûreté.

Il s'agirait d'une affaire de chantage.

Le personnage cité occupe un haut poste dans une grande administration. C'est un M. de M... faisant partie du meilleur monde. Son complice est un nommé L., marié qui se compte de l'inconduite de sa femme en se livrant à ses goûts antiphysiques.

Il y a trois jours, les deux ignobles personnages étaient surpris *flagrant délit* par un proche de M. de M... qui, abusant de leur situation, voulait faire chanter son parent. Devant le refus de ce dernier, le maître chanteur fit contre de M... et son complice une dénonciation perfide, à la suite de laquelle trois arrestations, celles du dénonciateur de M... et de L... furent opérées.

Mais il est probable que ces arrestations ne seront pas maintenues.

Faits divers Télégraphiques

(De notre correspondant spécial)

SUICIDE D'AMOUR DANS UNE TOMBE. — Montpellier, 28 novembre. — Hier soir, le gardien du cimetière remarquait que la pierre d'une tombe avait été descellée et qu'une ouverture de 75 centimètres avait été pratiquée en dessous.

S'étant penché, il aperçut allongé sur le cercueil d'une femme encore chaud mais inerte, un individu. C'était le cadavre d'un vieillard de 65 ans, vêtu de la façon la plus correcte, gantés, dont la politesse était percée de deux trous, l'un à la tempe, qui gisait un revolver que venait de saisir en entrant.

On reconnut M. R..., ancien négociant, ruiné par le compte d'autrui perdu en bourse et qui, ne voulant survivre à son déshonorabilité, y était venu se suicider sur le cercueil de cette femme.

Dans son entrevue avec M. Carnot, M. Dupuy-Méréville a rendu compte du développement des affaires concernant le ministère de l'intérieur.

Personne jusqu'à présent n'a reçu la mission de former le cabinet.

On croit que M. Carnot fera appeler demain M. Fallières ou peut-être M. Spuller.

Agence Havas.

Nouvelles Étrangères

L'ATTENTAT contre M. de Caprivi

(Nouveaux détails)

LA BOMBE

Berlin, 28 novembre. — La boîte reçue dimanche dernier par le major Ehmeyer avait deux pouces de hauteur et six de largeur ; elle avait été expédiée d'Orléans à titre d'échantillon contenant des graines de radis d'une espèce inconnue, ce qui fa t supposer que l'expéditeur était au courant des habitudes du chancelier, qui est grand amateur de jardinage et s'occupe personnellement des légumes de son potager.

La lettre qui accompagnait l'envoi faisait l'éloge des radis.

Le major Ehmeyer en essayant d'ouvrir la boîte avec un couteau rencontra de la résistance. En même temps parurent des lueurs s'échappant des gaz du de poudre.

La machine infernale ouverte à la préfecture de police était formée d'un détonateur comprimé au moyen de bandes de caoutchouc. L'ouvrier qui de la boîte avait déterminé l'explosion d'une cartouche de nitro-glycérine.

Le chancelier, d'accord avec les ministres, résolut tout d'abord de garder l'affaire secrète ; c'est l'empereur qui se prononça pour la publicité.

Jusqu'à présent, on n'a trouvé aucun indice permettant de découvrir le coupable.

Les félicitations ont situé chez le chancelier. Les dépêches doivent lui faire une ovation sympathique à la séance d'aujourd'hui.

La lettre d'envoi

La lettre envoyée d'Orléans était adressée : *Général-chancelier de Caprivi, chancelier d'Allemagne.*

Voici le texte de cette lettre :

Orléans, le 23 novembre.

M. le général de Caprivi, chancelier de l'Empire d'Allemagne.

J'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur le général, des échantillons de graines de radis et l'espèce étonnante que l'on sème au mois de décembre pour en avoir le produit au mois de février. Cela saplice ne craint pas la gelée.

Recevez, monsieur le général, l'assurance de ma parfaite considération.

Orléans, rue Bostlcog, 17.

Signé : G. DECHANTEAU.

Mauvaise foi allemande

Berlin, 28 novembre. — C'était à prévoir. Les organes prussiens accusent les Français de l'attentat.

Le *Tagblatt* dit : « qu'il est navrant que vingt-deux ans après le traité de Francfort la haine aveugle d'un Français se porte sur un homme d'Etat absolument étranger aux malheurs que la France s'est attirés par sa frivole déclaration de guerre en 1870 ».

Démarche de notre ambassadeur

Berlin, 28 novembre. — L'ambassadeur de France a exprimé au chancelier ses regrets pour la tentative criminelle dirigé contre lui. Il a promis le concours des autorités françaises pour découvrir le coupable.

L'émotion dans le monde politique

Les députés commentent dans les couloirs l'attentat contre M. de Caprivi. Les conservateurs rappellent qu'il y a quelques jours, la *Gazette de la Croix* indiquait sur l'urgence adoptée de la guerre des mesures énergiques contre les anarchistes.

L'événement donna raison à ses craintes. Il ne faut donc pas tarder à dénoncer une loi draconienne et entendre avec les puissances pour une action commune.

Coupables allemands

Berlin, 28 novembre. — Il paraît certain que l'envoi de la bombe d'Orléans émane d'anarchistes allemands qui déposèrent le colis à Orléans afin de donner le change sur le caractère de cette tentative criminelle.

La police est persuadée que l'auteur de l'attentat était parfaitement au courant des habitudes de M. de Caprivi et qu'il se rendit de Berlin en France pour expédier la boîte.

Le préfet de police fait étroitement surveiller les anarchistes berlinois. Des arrestations sont imminentes.

Orléans, 28 novembre. — Il résulte de renseignements pris à bonne source, que parmi les individus qui, dernièrement, ont posé des placards anarchistes à Orléans, se trouvaient des socialistes allemands. Tout porte à croire que ce sont eux qui peuvent être les auteurs de l'envoi de la boîte adressée à M. Caprivi.

L'enquête

Paris, 28 novembre. — L'instruction de l'attentat contre M. de Caprivi est confiée au chef de la sûreté. Le ministère des affaires étrangères en a informé officiellement l'ambassade de France.

BOITE INFERNALE

adressée à

Guillaume

Berlin, 28 novembre. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* raconte qu'une boîte infernale pareille à celle adressée au général Caprivi est arrivée d'Orléans à l'adresse de l'empereur, dans cette même journée de dimanche.

Ce sont les huissiers du palais qui ont reçu le paquet et qui pris de soupçon, l'ont remis à la police.

Graves attentats anarchistes

A DUBLIN

Une explosion

Dublin, 27 novembre. — Une explosion s'est produite aujourd'hui sur la place Tyrone ; il y a eu trois morts et une blessure immédiatement après, on a arrêté un homme sur lequel on a trouvé un récipient en ferblanc qui a paru suspect.

Dublin, 28 novembre. — On a découvert hier près du mur de la caserne d'Albrop une boîte en fer blanc à l'apparence suspecte et à laquelle était attachée une mèche. La mèche avait été allumée, mais s'était éteinte d'elle-même. Cette boîte a été portée au bureau de police avec toutes les précautions d'usage. Elle a été examinée. Elle était remplie de dynamite. La coïncidence de cet événement avec l'explosion de la place Tyrone a fait peur le seul incident grave de la journée.

UN ASSASSINAT

Un individu, nommé Réed, a été trouvé assassiné sur un des quais. Il était connu de la police comme affilié à des sociétés secrètes. La police est sur la piste des auteurs de l'assassinat, qui est malheureusement compris plusieurs autres dans le courant de cette année.

On suppose que les compagnons de Reed l'ont assassiné pour l'empêcher de dévoiler les secrets de la bande. Réed était sur le point de monter à bord d'un vapeur partant pour l'étranger, quand il a été attaqué et tué. Il était porteur d'une certaine somme d'argent qu'on a retrouvée sur lui.

Cette nouvelle tentative a jeté une vive émotion à Dublin, où le nombre des agents de police chargés de la surveillance et de la protection des édifices publics a été doublé.

Londres, 28 novembre. — On nait maintenant que Reed a été tué dans une rue étroite par trois individus qui l'avaient assailli à coups de revolver.

Complot anarchiste

On s'étonne ici de la renaissance des sociétés secrètes irlandaises, alors que M. Gladstone promet le *home rule* à l'Irlande ; et l'on croit à quelque vaste complot d'anarchistes cosmopolites dont les attentats seraient destinés à faire suite au forfait de Barcelone. Le ministère de l'intérieur, M. Asquith, a interdit un meeting d'anarchistes qui devait avoir lieu demain à Trafalgar Square.

Une arrestation

Dublin, 28 novembre. — Un nommé Mearns, épicier, a été arrêté sous l'inculpation d'assassinat de Reed, individu dont le cadavre a été trouvé sur le quai.

Dernière Heure

Le Panama Italien

Rome, 28 novembre. — Les annexes du scandale de la Banque de Naples étaient entrevoir qu'une vingtaine de sénateurs sont compromis.

Arrestations d'anarchistes

Buenos-Ayres, 28 novembre. — La police vient d'arrêter trois anarchistes espagnols ; elle interdit toutes les réunions.

Les forces de l'Angleterre

Londres, 28 novembre. — Lord Salisbury a prononcé ce soir à Cardiff un important discours dans lequel il a fait le tableau de la situation européenne.

Il a constaté que l'Angleterre était actuellement isolée en Europe ; qu'elle ne pouvait compter que sur elle-même, c'est-à-dire sur sa flotte qui, en cas de guerre, serait trop faible pour lutter contre celles de puissances coalisées.

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS MINEURS

Mines de Nœux. — Circonscription de la fosse n° 4. Sièd-ouvriers employés. Inscrits au 31 octobre comme étant au travail : 88 ouvriers, votants 67. Blois, candidat de la Compagnie, 48 voix, élu ; Hannebouche, délégué sortant 14 ; Sénécaut 5.

Mines de Béthune. — Circonscription de la fosse n° 6, aux Brebis. 507 ouvriers employés. Inscrits au 31 octobre 151. Votants 102. Dutoupeau, candidat du syndicat, 98 voix élu ; Bocquet, suppléant, candidat du syndicat. 97 voix élu. Grouillard, 3 ; Decampa, 3 ; 1 bulletin blanc.

L'ÉLECTION DE MAUBEUGE

De cette histoire, la morale la voici.

C'est ainsi que nos pères terminaient en criant l'abracadabrante histoire du roi de Frambotey.

Jamais le canton de Maubeuge n'ira à la réaction, quand il n'aura pas d'équivoque sur le choix des candidats.

Aux dernières élections législatives, M. Defontaine passait le candidat le plus avancé ; la réaction cléricale faisait chorus, votait et faisait voter pour lui... le républicain progressiste resta sur le carreau.

« Les voies étaient préparées, disait la » *Croix de la Sambre*, dans son numéro » triomphal du 27 août : M. Defontaine n'est » pas notre homme, nous avons battu le candidat le plus dangereux, celui que nous » avons constamment trouvé devant nous ; » aux prochaines élections législatives, nous » forons mieux et un candidat à nous... comme » M. Loyer à Lille. »

En bien ! *Croix de la Sambre*, ma mie, il faut déchanter. Le candidat de votre choix est battu, bien battu ; *inlassé et blackboulé*, votre homme politique est mort-né.

Et pourquoi ?

Aux élections législatives M. Allexandre a apporté à M. Defontaine l'appui de *La Croix de la Sambre*, qui n'a pas été mon ce, il faut le reconnaître. — Or, le mieux aujourd'hui que M. Allexandre est roulé, aux élections du Conseil d'arrondissement, M. Defontaine a apporté à son ami et complice le contingent du *Réveil du Nord*.

Il ne faut pas cacher, il est vrai comme une quantité négligeable, la grande popularité de M. Neuilliés et la non moins immense impopularité de M. Allexandre.

Mais dans cette élection il n'y avait plus d'équivoque possible. Lepassé de M. Alexandre, ses attaches de famille, ses relations, le bluteau qu'il avait soutenu contre la République, l'avaient classé définitivement. Les électeurs savaient, sans s'y tromper — malgré le masque qu'il prenait et malgré le *Réveil du Nord*, que M. Allexandre était réactionnaire-clérical, l'ami des curés, l'ennemi du vieux parti républicain dans le canton de Maubeuge.

Voilà comment la question ayant été nettement posée, le suffrage universel y a démocratiquement répondu.

Il ne s'est pas trompé autant qu'on pourrait le croire. On lui avait persuadé au mois d'août — et on l'avait trompé — que M. Defontaine était plus républicain que M. Herbecq... et du dit M. Defontaine.

Aujourd'hui, il savait que M. Neuilliés était le républicain..... il en a fait son élu.

La *Croix de la Sambre* terminait à peu près ainsi, samedi dernier, son appel en faveur de M. Allexandre : « M. Herbecq veut » rester blackboulé, que le blackboule, il faut qu'il » reste blackboulé, que ses amis et son parti » soient encore battus. »

Le suffrage universel a répondu — quant à ses amis et son parti il est M. Herbecq veut se survivre ; mais ce que nous savons, c'est qu'il vient de mettre en minorité dans son canton et qu'il donnant sa démission de conseiller d'arrondissement, il a non seulement obéi à un sentiment de dignité des plus respectables, mais qu'il a encore rendu un service signalé au parti républicain de son canton, en lui permettant de reprendre de suite une revanche éclatante.

Heureux les hommes politiques qui peuvent sans en survivre !

Au nom du parti républicain, et nous félicitons M. Neuilliés, nous remercions M. Herbecq.

Et maintenant que M. Allexandre a été battu à une écrasante majorité à Maubeuge même, que va-t-il faire du mandat de conseiller municipal qui lui a été octroyé en septembre ?

M. Herbecq lui a montré ce que la dignité commande : l'imiter-t-il ?

Comment on écrit l'histoire

Le *Réveil du Nord*, par la plume d'un correspondant qui signe « Hémicycle », sans doute pour mieux dissimuler son nom qu'il n'a pas la chance d'avoir un siège, raconte une histoire de brigands fort rébouissante.

Il paraît que la validation de M. Dron a été le résultat d'un coup-de-tête tramé dans l'ombre entre les réactionnaires et les républicains des bureaux chargés d'examiner les détails des élections.

Les réactionnaires sont arrivés à la queue-leu-leu, lentement, sans bruit et chantant en sourdine sur un air connu :

« Nous venons pour la grande affaire... »

Les républicains avec la même allure traînante qui répondu :

Expliquez-vous — Pendant que les basses ronflaient :— Expliquez-nous.

Et voici ce qui fut dit :

— Si vous validez M. de Montalembert, nous voulderons M. Dron.

S non, l'invalidation du premier era l'invalidation du second.

Donnant, donnant.

Et M. Dron, pour vous de traduire :

Passez-moi la casse et je vous passerai le sené.

Nous le regrettons pour le développement de la vente du Quinquina pharmaceutique, mais il n'y a aucune espèce de cause dans cette histoire et pas davantage de sené.

Ce qu'il y a d'exact, c'est que l'élection de M. Dron après vingt-quatre heures de suspension par suite de l'intervent on d'un député réactionnaire, M. Gamsat qui avait été démasqué par des collègues de bureau, fut validée à l'unanimité, examen faite des griefs formulés et renseignements pris sur les agissements des réactionnaires tourquenois.

Peut-être vous songeait-il en ce moment, à M. de Montalembert.

Quand vint le tour de ce dernier, on entendit encore comment M. Mayeux qui fut comme on sait, le concurrent de M. de Montalembert et ensuite ce dernier.

On interrogea le député élu sur certains griefs formulés par M. Mayeux. Immédiatement après ses explications, la validation fut prononcée séance tenante et sans même qu'on ait jugé nécessaire de faire un rapport écrit sur cette affaire.

Voilà la vérité et elle ne ressemble que fort peu à la petite histoire narrée par le *Réveil du Nord*.

Nous savons bien que M. Moreau paye la casse, mais Hémicycle lui passe un sené véritablement trop falsifié.

E.-L.B.

Chronique Régionale

Ecole de Grignon. — Voici les noms des candidats admis à l'Ecole de Grignon et appartenant à notre région :

Nord. — MM. Collet, Dupire, Evrard, Lallement, Lemaire, Nugues, Rohart.

Pas-de-Calais. — M.M. Behaghel, Englebert.

Mouvement judiciaire. — M. Marchant, conseiller à la Cour d'Appel de Saint-Louis (Sénégal), vient d'être nommé juge au Tribunal d'Avesnes.

Chronique Locale

ROUBAIX

Manifestation Socialiste

Il est maintenant à peu près certain que dans les premiers jours de janvier aura lieu un débat contradictoire entre M. de Mun et M. Jules Guesde sur la solution catholique et la solution collectiviste du programme social.

La veille ou le lendemain du jour fixé pour la conférence contradictoire, un grand banquet sera offert par les groupes du Parti ouvrier roubaisien à tous les députés socialistes. MM. Jules Guesde, Rouanet, Jourde, Chauvin, Jean Jaurès, Pierre-Armand Vaux, etc., ont déjà envoyé leur adhésion aux organisateurs du banquet et promis d'y assister.

Coups de couteau rue Watt. — Lundi soir, vers huit heures et demie, un indiv du qui s'était enivré durant toute la journée entra à l'estaminet Herbaux, rue Watt, en face du l'établissement Skène, et exigea qu'on lui servît à boire.

Le cabaretier, soucieux des réglements de poi ce, et voulant éviter un procès-verbal, lui refusa poli ment de le servir ; mais il se battit à un refus catégorique et dut employer la force pour mettre hors de son établissement ce client récalcitrant.

Dans la rue le quidam devenu furieux se lança sur le cabaretier Herbaux et chercha à le terrasser.

A ce moment, deux consommateurs, MM. Henri Debruigne, 29 ans, rue Cugnot et Jules Devos, 25 ans, même rue, voulurent s'interposer et faire cesser ce scandale.

Mal leur en prit, car le forcené sortit un couteau de sa poche et en porta plusieurs coups à la tête des deux nouveaux venus.

Ceux-ci, la figure ensanglantée, se réfugièrent à l'intérieur et les premiers soins leur furent prodigués pendant que l'agent Cattiau informé de ce qui venait de se passer, procédait à l'arrestation de l'agresseur qui fut aussitôt conduit au dépôt du deuxième arrondissement.

C'est un sieur Camille Vandermeir, 52 ans, marchand de légumes, rue de Croix.

Mardi, M. le docteur Largillière, médecin légiste, a visité les deux victimes.

Henri Debruigne porte six coups de couteau à la tête ; le cuir chevelu est coupé sur une longueur de cinq à six centimètres, un coup a été porté dans la région frontale droite ; enfin il porte une plaie contuse à la main gauche.

Sa guérison sera longue.

Quant à Jules Devos, il a reçu à la partie gauche de la tête un coup de couteau, présentant une longueur de trois centimètres.

Une huitaine de jours de repos suffiront à sa guérison.

Vandermeir sera transféré à Lille, ce matin.

Le marché aux bestiaux. — M. le Préfet du Nord par arrêté en date du 27 novembre, vient d'autoriser la réouverture du marché aux bestiaux de la Madeleine.

En aucun cas ce marché ne pourra avoir lieu dans l'enceinte de l'Abattoir.

Les animaux exposés en vente devront porter une marque apparente apposée par le vendeur.

Classement des rues Ingres et Amiral Courbet. — Par arrêtés préfectoraux en date du 25 novembre, les rues Ingres et Amiral Courbet ont été classées des voies publiques de la ville de Roubaix.

Le mouvement National. — De jour en jour, le mouvement National organisé par le Parti ouvrier promet d'obtenir un succès des plus grand.

Les organisateurs se sont assuré le concours d'artistes artistes roubaisiens et de la *Renaissance*.

Le programme comprend : Théâtre forain, Théâtre, cirque, Plus de Tourcoing, comédie nouvelle, projections nouvelles, concert libre.

L'entrée sera libre pour toute personne munie d'un billet de la tombola organisée avec le concours de M.M. les artistes peintres, sculpteurs et dessinateurs de Roubaix.

Un pressant appel est adressé à tout le public roubaisien, à tous les amis de M.M. les chanteurs musiciens et bouriseur, en faveur de l'œuvre du monument à élever à l'illustre chansonnier.

Les deux frères Siamois ! — Jules et Klébert Provoyeur, le premier 27 ans, domestique, rue du Parc, 1 ; le second, 24 ans, couvreur, rue des Champs, cour Lisagre, 26, ont une horreur égale de la police, la vue de l'uniforme d'un représentant de l'autorité les met dans une rage folle.

Ce n'est principalement le lundi, alors qu'ils ont absorbé nombre de verres de genièvre, que cet état de surexcitation se développe.

Lundi après-midi, rue de l'Epeule, leur regard étoinl s'abaissa sur les agents Lorthioir et Parra.

Aussitôt leur colère s'éveilla et leur bile se déversa sur les agents.

On voulut les conduire au dépôt du 2e arrondissement ; ce n'était pas chose facile car les deux ivrognes opposèrent la plus vive résistance.

Près de l'Abreuvoir, l'agent Lorthioir eut le col de son manteau arraché et c'est grâce à l'assistance de Parra qu'il ne fut pas jeté dans l'eau.

L'agent Parra lui-même ne fut pas épargné ; il a reçu une contusion à la main droite en tombant avec Jules Provoyeur.

A coups de chopes. — Vers deux heures et demi de l'après-midi après midi une cabaretière de la rue Denis, Palmyre Toussaint, requérait un agent pour procéder à l'arrestation d'un individu du nom de Léon Bescq, 19 ans, journalier, rue du Tilleul, qui au cours d'une discussion avait porté un violent coup de chope à la tête du sieur Henri Haegman, rue Dubaix, 13.

Quand le représentant de l'autorité se présenta au cabaret Toussaint, Léon B... avait disparu.

Le blessé qui porte une contusion peu grave au-dessus de l'œil droit, a porté plainte mardi matin.

Une ivrognesse enragée. — Une femme Isabelle Coessar, 38 ans, soigneuse, rue de Flandre 61, s'était rendue lundi après midi au cabaret Vandercruyssen, rue de la Balance et jusqu'à neuf heures du soir s'était enivrée.

Lorsqu'on lui demanda de payer son dû, elle refusa et se mit à briser les carreaux de vitre de la porte d'entrée et de la fenêtre.

Un agent fut appelé et la femme Coessar fut conduite au dépôt du troisième arrondissement.

Voleurs audacieux. — Il y a une huitaine de jours, deux ouvriers, Charles Delporte, 20 ans, demeurant rue Archimède, cour Saint Emile et Désiré Coudoux, 23 ans, demeurant rue Philippe-le-Bon, entraient dans un cabinet de la rue de l'Alma, chez Mme Vve Delrue et après avoir fait une dépense de 1 franc, ils se retirèrent sans payer et même en dérobant un corsage à une matinée d'une valeur de vingt-trois francs.

Lundi soir, vers dix heures, l'un d'eux revint dans le cabaret, prétendant se faire servir.

La police, informée de ce qui se produisait, fit arrêter mardi matin les sieurs Coudoux et Delporte.

Brasserie Armentiéroise. — Roubaix ne possède pas encore un coin où les vrais amateurs de la bière puissent déguster le vrai jus de houblon, et beaucoup de nos concitoyens se rendaient à Lille ou à Tourcoing pour satisfaire leur goût.

Cet inconvénient sera supprimé à partir du 30 novembre par M. Ernest Bonte, bien connu à Roubaix et à Tourcoing.

Ce dernier ouvrira, ce jour-là, rue Indique, c'est-à-dire jeudi prochain, une Brasserie Armentiéroise, place de la Gare.

27,28,29,30 nov. 2655.

TOURCOING

Inondations. — Tourcoing n'est pas précisément ce qu'on peut appeler ville d'eau, même depuis que nous avons un embranchement de canal, n'empêche que lundi soir tout un quartier de la ville a été sérieusement inondé.

On essayait la conduite maîtresse des eaux de la Lys, récemment posée et reliant le réservoir des Francs à Tourcoing à celui du Hachon à Roubaix.

Ce tuyau passe par la nouvelle rue qui accède au point du canal.

Vers 7 h., on vit tout à coup les pavés sauter sous la pression énorme et une gerbe d'eau sortit du sol, s'élevant à 10 mètres de hauteur.

C'était un tuyau qui venait de sauter.

En quelques minutes l'eau envahit tout le quartier, rue Nouvelle et la rue du sentier jusqu'à la rue de Boulogne furent inondées. Les caves s'emplirent et les provisions furent perdues. Sur certains points l'eau atteignit plus d'un mètre de hauteur au-dessus de la chaussée.

A la ferme Decottignies, on n'eut que le temps de sauver les vaches au lait. Dans les magasins de M. Lamon, l'eau a pénétré de même que chez un marchand de M. Dumortier à l'angle de la rue Nouvelle, a été complètement inondé, et il y a eu pas mal d'objets avariés.

Enfin le pavage de la rue Nouvelle a beaucoup souffert ; il devra même être probablement refait d'un bout à l'autre. On croit qu'une portion de l'aqueduc a dû s'effondrer.

Le tuyau sain au jour hier, on constata qu'un fêlai avait sauté sur une longueur d'environ 2 mètres et sur 30 à 40 centimètres de large.

Un ennemi de M. Dupuy. — Edouard-Philippe D..., 33 ans, ferblantier, demeurant à la Croix-Rouge, avait bu un peu plus que de raison, lundi soir.

Vers onze heures, il se trouvait rue du Moulin-Fagot et criait à tue-tête : A bas le gouvernement ! A bas le ministère ! et surtout : A bas Dupuy !

L'agent Martens qui invita D... à rengager son domicile fut par lui fort mal reçu. D... lui déclara tout net qu'il avait bien le droit d'exprimer ses opinions.

Il fut amené au dépôt.

Outrage et rébellion. — Arthur E..., 20 ans, rue du Nord, avait fait des dégâts dans un cabaret de la rue de Turenne et, vers le quart d'heure de Rabelais venu se refusait à payer.

Un agent Engelaere, de service place Thiers, fut requis.

E... l'injuria et se rebella. Pour le conduire au poste, l'agent dût se faire prêter main forte par son collègue Dumortier.

— Louis D..., commissionnaire publie a été arrêté par l'agent Noyttens pour outrage et ivresse.

Tromperie sur la quantité de la marchandise vendue. — Arrestation d'un négociant en charbon. — M. Vitoux, commissaire de police de la arrondissement, avait été informé depuis quelques temps, qu'un négociant en charbons de la rue de la Vigne, Clarisse Desbonnet, 54 ans, se livrait à de coupables manœuvres pour arriver à tromper sur le poids, les personnes chez lesquelles il effectuait des livraisons de combustibles, souvent pour le compte de sociétés économiques, dont il était fournisseur.

M. le Commissaire de police donna des ordres à des agents en vue de surveiller le marchand.

Hier vers 10 heures, Desbonnet chargea à la gare des marchandises, voisine du charbon qu'il fit passer par la bascule publique du bureau d'octroi, on lui délivra un bulletin indiquant un poids net de 3,060 kilos. Le chargement était destiné aux époux Deweter, rentier de Roncq. Au lieu de se rendre immédiatement au domicile de ces derniers, Desbonnet fit entrer sa voiture dans une rue où il séjourna environ 3 minutes, puis alla enfin faire la livraison.

Le garde-champêtre Noyttens qui n'avait cessé de surveiller le marchand, le suivit et arriva comme lui chez les époux Deweter. Il intervint au moment où le fournisseur remettait le bulletin à la dame Deweter.

Il invita alors Desbonnet à le suivre au poids public avec son chargement.

La voiture replacée sur la bascule on constata que le poids net n'était plus que de 1730 kilos, soit un manquement de 290 kilos.

Ce fait constaté, le marchand fut amené dans le cabinet de M. Vilion qui lui fit subir un interrogatoire.

Desbonnet n'a nullement cherché à nier la manœuvre à laquelle il se livrait et a déclaré qu'il avait été amené à tromper sur la quantité en raison du prix insuffisamment rémunérateur auquel il vendait son charbon, c'est-à-dire 22 francs la tonne.

Inutile de dire que l'arrestation a été maintenue.

Desbonnet paraissait assez affecté, principalement pour le tort qu'il causait à sa famille.

Odyssée d'un déserteur. — Samedi se constituait prisonnier à la gendarmerie, un malheureux jeune soldat de l'a'n, ayant la mère, qui déc'ara être déserteur. Comme on s'avait pas sou signalement on pensa tout d'abord qu'il était un déserteur belge et on le renvoyait à Tourcoing.

Mais l'enquête de ce dernier prouvait que c'était un Français de Lille, ayant été incorporé au 120e de ligne, dont les bataillons sont détachés à Nancy et le dépôt à Troyes. Le 24 décembre 1890, il déserrait son corps et passait dans le grand-duché de Luxembourg où il resta jusque dans ces derniers temps.

Ne trouvant pas à s'occuper, il vint en Belgique où n'ayant pas justifier de moyens d'existence, il fut amené à la frontière du Mont-à-Leux.

Après avoir erré quelques jours dans les environs, il se décida alors à se rendre à la gendarmerie.

Ce désdrieur a été transféré à Lille à la disposition de M. le général commandant le corps d'armée.

Société municipale de gymnastique-musique. — Lundi soir, au gymnase municipal, rue Verte, 71, l'assemblée générale des membres majeurs-fanfare a eu lieu.

M. Faveur, trésorier, a donné connaissance de la situation financière de la Société, qui est des plus prospère.

Le monitor, M. Ch. Delannoy, a ensuite fait lecture d'un rapport technique sur les travaux de la Société depuis qu'il la dirige.

L'assemblée a décidé que ce rapport sera affiché dans le local, place d'Armes, après son renouvellement du comité. Ont été nommés :

Président : MM. Emile Frère, vice-président : Gustave Debrabant et Jules Parent, secrétaire : Louis Vandenbrouck, secrétaire-adjoint : Arthur Glorieux, trésorier : Faveur, trésorier-adjoint : Louis Demotte, garde-matériel, porte-drapeau : Jules Lepoutre, garde-matériel, adjoint : Henri Leblanc.

Commissaires : Ernest Glorieux et Fidèle Leblanc.

Avant de se séparer le comité de la société a décidé, à l'unanimité, de se mettre entièrement à la disposition de l'administration municipale pour les fêtes qui seront organisées en 1894, à l'occasion du centenaire de la bataille de Tourcoing.

La Société des Orphéonistes Crickx-Sicka a clôturé joyeusement, lundi, soir la Sainte-Cécile. La commission a en l'heureuse et délicate idée d'inviter pour cette circonstance les dames des sociétaires.

Un assez grand nombre d'entre elles ont répondu à cet appel à l'initiative de M. Jules Rosecr, M. Moïse Wolcomm, président d'honneur de la Société, quoique légèrement indisposé, ainsi que sa dame, avait tenu à se joindre à cette fête de famille.

La table, ainsi composée, offrait un coup d'œil des plus gracieux.

Un concert improvisé a été des mieux réussie. Parmi les chanteurs nous citerons tout particulièrement M. Dupard, qui a fait applaudir sa jolie voix de baryton, ainsi que MM. Walcomm, Vergoz, Dubecque, etc, etc.

MM. Mauvais et Ségard ont interprété avec un entrain inimitable une opérette : « Deux beautés d'autrefois ».

La soirée s'est terminée par le « Dîner de Pierrot, » comédie interprétée par M. et Mme Chimot avec le réel talent qui les caractérise.

Des primes que M. Edmond Masurel, président avait offertes ont été tirées au sort parmi les sociétaires.

M. Mamant, avec sa verve intarissable, a eu, au moment de la distribution, un bon mot pour tous ceux que le hasard a mis en faveur.

On s'est séparé à une heure assez avancée de la nuit en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Photographie Artistique et Industrielle

81, rue Desurmont, TOURCOING

Succursale de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés. 20.

WASQUEHAL

La Fanfare de Wasquehal a exécuté hier à la grand' messe, divers morceaux sous l'habile direction de M Montignies, parmi lesquels nous citons les : *Marche Française* et *l'Africaine*, morceau exécuté à la satisfaction de tous. Pour cette circonstance l'église était comble.

Après cette cérémonie religieuse, musique a parcouru les diverses rues de la commune en faisant ensemble sur son passage par ses jolis morceaux de circonstance.

Un banquet des mieux servis et des plus satisfaisants a eu lieu à l'issue de la cérémonie au café de l'Eclise, siège de la société. Cent dix convives assistaient à cette réunion.

La table était présidée par M. Désiré Delesalle, président, ayant à ses côtés MM. Adolphe Gros, fondateur de la Société ; Montigny, chef de la musique ; Delmasure, trésorier ; Gustave Libbrecht, secrétaire ; la commission de la musique et quelques membres honoraires de la presse, représentés par l'*Avenir Roubaix-Tourcoing* et le *Journal de Roubaix*.

Le plus grand enthousiasme n'a cessé de régner pendant le repas.

Au dessert le président a ouvert la série des vivats, mouvement les convive d'avoir bien voulu en cette circonstance relever par leur présence l'éclat de cette fête.

Après le vivat qui lui a été chanté, M. Gustave Libbrecht, secrétaire, annonce que M. Désiré Delesalle, était nommé président d'honneur du département de la Société, M. Adolphe Gros, président actif ; M. Charles Gros, adjoint, en remplacement de M. Louis Mollet, décédé récemment.

M. A. Gros, a remercié la commission de l'honneur qu'elle lui faisait.

De nombreux toasts ont encore été portés puis la soirée s'est terminée par des chants.